Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 007-240700302-20260921-C_202609_126-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202609-126

Du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt un du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Joyeuse, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de LASTELLA Carole), CHABANE Francis (pouvoir de GILLES Philippe), FLORY Eva (pouvoir de CARRASCO Georges), AUDIBERT Agnès (pouvoir de PIOLAT Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 37 Pouvoir : 4
Date de la convocation 15 septembre 2026
A été élu secrétaire : GOMEZ ABASCAL Delphine
Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEVELOPPEMENT DES RANDONNEES ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER ARDECHE

Dans le cadre du déploiement du programme européen Leader Ardèche, l'appel à projets « Tourisme Durable : filières touristiques, changement de pratique, attractivité des métiers touristiques » a retenu l'attention de la communauté.
Il s'agit de financer les temps de travail liés aux actions de randonnées et de pleine nature en Beaume Drobie sur la période janvier 2027- décembre 2027.

En coordination avec la SPL Cévennes d'Ardèche et la Communauté de Communes du Pays des Vans, et dans un contexte de transition écologique, la Communauté de Communes souhaite redéfinir notamment sa politique et la stratégie du service randonnées et pleine nature. Les actions concernent du temps d'animation, avec la rédaction d'un « schéma des randonnées et de la pleine nature » et des dépenses de fonctionnement pour déployer la communication des nouvelles boucles Gravel et Cyclo et l'organisation de la fête des randonnées en mai sur la commune de Vernon.
Cet appel à projet permet de solliciter une subvention de 32 000 € sur 51 501.30 € HT de dépenses pluriannuelles éligibles.

DEPENSES

TEMPS AGENT	47 626.80 €
FETE DE LA RANDONNEE	50 202.80 €
CARTOGUIDE RANDO	1 298.50 €
TOTAL	51 501.30 €

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 007-240700302-20260921-C_202609_126-DE

Autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention Leader Ardèche, via l'appel à l'appel à projets 2 « Tourisme Durable : filières touristiques, changement de pratique, attractivité des métiers touristiques »
Solliciter une aide européenne Leader de 32 000€ sur 51 501.30 € HT de dépenses éligibles.
Autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération
S'engager à assurer sur ses fonds propres le solde du financement en cas d'évolution du plan de financement du projet LEADER,
S'engager à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité, en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et du cofinanceur, et à inviter les membres du Comité de programmation le cas échéant,
Dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2027,
Autoriser le Président à déposer la demande d'aide et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, y compris les éventuels actes modificatifs.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Francis CHABANE
1er vice-Président

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Joyeuse)

Delphine GOMEZ ABASCAL
Secrétaire de séance